



Conseil économique et social

Distr.: générale
26 septembre 2013
Français
Original: anglais



Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture

Commission économique pour l'Europe

Organisation des Nations Unies
pour l'alimentation et l'agriculture

Comité des forêts et de l'industrie forestière

Commission européenne des forêts

Soixante et onzième session

Rovaniemi (Finlande), 9-13 décembre 2013

Trente-septième session

Rovaniemi (Finlande), 9-13 décembre 2013

Point 5 b) de l'ordre du jour provisoire

Questions intéressant le Comité/la Commission mixte

Projet [CEE/FAO] de Plan d'action relatif au secteur forestier dans le contexte d'une économie verte

Note du Secrétariat

Résumé

Le présent document comprend le Plan d'action relatif au secteur forestier dans le contexte d'une économie verte, approuvé lors de la session extraordinaire conjointe du Comité des forêts et de l'industrie forestière et de la Commission européenne des forêts, qui s'est tenue les 17 et 18 juin 2013. Il comprend les contributions des organisations recensées comme acteurs possibles dans le Plan d'action, au cours du dernier cycle de consultations qui s'est déroulé de la mi-juillet à la mi-septembre 2013. Le Plan d'action est présenté pour approbation à Metsä2013, la réunion commune du Comité et de la Commission, qui se tiendra à Rovaniemi (Finlande) du 9 au 13 décembre 2013.

I. Introduction

A. Rappel et mandat

1. Le Plan d'action relatif au secteur forestier dans le contexte d'une économie verte a été établi sous les auspices du Comité des forêts et de l'industrie forestière de la CEE (COFFI, auparavant dénommé Comité du bois) et de la Commission européenne des forêts de la FAO. Leurs bureaux en ont affiné l'idée à leur réunion commune d'octobre 2010 (par. 27 et 28 du rapport de la réunion, à consulter pour référence à l'annexe III),

en déterminant la marche à suivre et en convenant que le Plan d'action devait être au centre de la réunion commune du Comité et de la Commission en 2011, centrée sur le secteur forestier dans le contexte d'une économie verte. Le Plan d'action a été mis au point sur la base d'une consultation ouverte avec les États membres et les parties prenantes (voir la liste à l'annexe II), synthétisé par le secrétariat et revu lors d'une première réunion des parties prenantes en mai 2011.

2. À leur session commune tenue à Antalya (Turquie) en octobre 2011, la Commission et le Comité ont accueilli favorablement le Plan d'action, ont fait des observations détaillées, sont convenus des étapes suivantes et ont demandé au secrétariat de rassembler d'autres contributions au cours d'une deuxième réunion des parties prenantes qui a eu lieu le 26 mars 2012 (ECE/TIM/2011/20-FO:EFC/2011/20, par. 15 et 16, voir l'annexe III).

3. À la vingt-huitième session de la Conférence régionale de la FAO pour l'Europe tenue en avril 2012 à Bakou (Azerbaïdjan), l'Union européenne a pleinement souscrit aux décisions et aux recommandations de la Commission européenne des forêts et a noté avec satisfaction que le Plan d'action relatif au secteur forestier dans le contexte d'une économie verte élaboré par le CEE et la FAO servirait de référence pour l'action à engager aux niveaux tant national qu'international.

4. La Commission et le Comité ont aussi demandé que le secrétariat présente le Plan d'action révisé à la Conférence Rio+20 sur le développement durable en juin 2012. C'est ce qui fut fait lors d'une manifestation parallèle organisée à Rio de Janeiro le 22 juin 2012 sur le thème «Quelle est votre action prioritaire pour le secteur forestier dans une économie verte?». Le lien fonctionnel entre les forêts en tant que ressources naturelles dans l'optique d'une économie verte et les commissions économiques régionales a aussi été établi dans le document final de la Conférence Rio+20.

5. En septembre 2012, le Comité des forêts de la FAO «s'est félicité de la préparation du Plan d'action CEE/FAO relatif au secteur forestier dans le contexte d'une économie verte» (COFO 2012/REP, par. 16 et 17, voir l'annexe III).

6. À la soixante-dixième session du Comité du bois tenue en octobre 2012, il a été décidé d'organiser une session extraordinaire avec la Commission européenne des forêts de la FAO au premier ou au deuxième trimestre de 2013 pour achever l'élaboration du Plan d'action et du programme de travail intégré (ECE/TIM/2012/14, par. 73). Les modifications et autres changements d'ordre rédactionnel demandés en octobre 2012 ont été pris en compte dans une version révisée du Plan d'action qui a été diffusée le 31 décembre en vue de consultations entre les États membres et parmi d'autres parties prenantes qui avaient participé aux réunions organisées à leur intention.

7. Le Comité et la Commission se sont réunis en session extraordinaire les 17 et 18 juin 2013 à Genève. Ils ont examiné la nouvelle version du Plan, qui comprenait les contributions reçues au 31 janvier 2013 dans le cadre du processus de consultation. Les contributions émanant de la session extraordinaire ont par la suite été intégrées dans une version révisée, qui a été distribuée entre le 12 juillet et le 13 septembre 2013 aux acteurs cités dans la liste figurant dans le Plan d'action afin qu'ils réaffirment leur volonté de participer à la conduite des activités dans les domaines dans lesquels ils sont compétents. Pour chacune des activités, la liste des acteurs possibles reste ouverte; à tout moment, de nouveaux partenaires peuvent contribuer à la conduite des activités. La présente version tient compte des conclusions¹ de ces dernières consultations. **Elle est soumise pour approbation à «Metsä2013», la réunion commune du Comité et de la Commission qui se tiendra à Rovaniemi (Finlande), du 9 au 13 décembre 2013.**

¹ Note: les observations formulées par des parties tierces au nom d'autres acteurs ou groupes d'acteurs n'ont pas été prises en compte.

B. Qu'est-ce que le Plan d'action?

8. Le Plan d'action décrit comment le secteur forestier de la région de la CEE pourrait ouvrir la voie à l'économie verte fondée sur des produits biologiques qui se dessine à l'échelle mondiale. Il définit une vision d'ensemble, des stratégies et un certain nombre de domaines d'activité. Pour chacun de ces domaines, il propose des objectifs et des mesures particulières et indique les acteurs qui pourraient aider à atteindre les objectifs fixés. Il ne constitue pas un plan contraignant, ni ne contient de recommandations de caractère impératif à l'adresse des gouvernements, des organisations internationales ou des parties prenantes, qui restent libres de l'adopter, de l'adapter, en totalité ou en partie, et de ne pas l'appliquer s'ils le souhaitent. La façon dont il peut être mis en œuvre est présentée ci-dessous (sect. G).

9. Le Plan d'action reflète les opinions émises par les participants au processus, mais ne constitue pour aucun d'entre eux un engagement contraignant.

10. Le Plan d'action:

- a) Décrit comment le secteur forestier de la région de la CEE pourrait contribuer à l'émergence d'une économie verte;
- b) Encourage l'échange et la mise en œuvre des meilleures pratiques concernant l'économie verte;
- c) Appuie l'élaboration et l'application de politiques forestières qui permettent d'atteindre les objectifs fixés, tirent efficacement parti des ressources et traitent équitablement tous les acteurs du secteur et les intervenants extérieurs;
- d) Fait connaître aux responsables, au grand public et aux décideurs d'autres branches d'activité le potentiel du secteur forestier de la région de la CEE.

C. Portée et définitions

11. Le Plan d'action porte sur le secteur forestier dans toute la région de la CEE² dans le contexte des défis qui se posent à l'échelle mondiale.

13. Aux fins du Plan d'action, le secteur forestier comprend la gestion de toutes les forêts, compte tenu de l'ensemble paneuropéen de critères et d'indicateurs pour une gestion durable des forêts, ainsi que:

- a) L'éventail complet des fonctions qu'elles assurent;
- b) La production, la consommation et le commerce de produits et de services forestiers, ligneux ou pas.

13. D'après le PNUE, l'économie verte est celle qui apporte une amélioration du bien-être humain et de l'équité sociale tout en réduisant sensiblement les risques environnementaux et la pénurie de ressources. Dans sa plus simple expression, elle peut être vue comme sobre en carbone, économe en ressources et propice à l'intégration sociale.

14. Dans le contexte d'une économie verte, le secteur forestier est donc un secteur qui contribue à l'émergence de celle-ci en améliorant les conditions de vie de la population et l'équité sociale tout en réduisant de manière significative les risques pour l'environnement

² La CEE regroupe 56 pays situés dans l'Union européenne, en Europe orientale et occidentale hors Union européenne, en Europe du Sud-Est et dans la Communauté d'États indépendants (CEI), et en Amérique du Nord.

et la pénurie de ressources. Par chacun des aspects de ses activités, il limite ses émissions de carbone, utilise efficacement ses ressources et favorise l'intégration sociale.

15. Le fait de préparer le secteur forestier à l'économie verte cadre parfaitement avec les progrès à réaliser sur la voie d'une gestion durable des forêts. De fait, un secteur forestier qui joue un rôle de premier plan dans l'économie verte favorise le développement durable, tant dans ce secteur qu'en dehors de celui-ci.

D. Vision d'ensemble

16. Le Plan d'action se fonde sur la vision ci-après du secteur forestier dans le contexte d'une économie verte:

Dans une économie verte, le secteur forestier apporte une contribution maximale au bien-être de l'homme par l'offre de biens et de services forestiers, commercialisés ou non, et la création de revenus et de moyens de subsistance, tout en préservant la diversité biologique des forêts ainsi qu'en maintenant et en développant les services rendus par les écosystèmes forestiers sur une base durable, dans le contexte d'une évolution du climat. L'économie verte ouvre de nouvelles perspectives de croissance et d'emploi dans le secteur forestier.

Dans une économie verte, le secteur forestier protège les intérêts de toutes les parties prenantes, y compris des peuples autochtones qui dépendent de la forêt, des propriétaires forestiers, de l'industrie forestière et de la main-d'œuvre forestière, utilise toutes les ressources de manière rationnelle et économique et contribue à l'atténuation des changements climatiques par le piégeage du carbone et la substitution, tout en fournissant à la société des outils permettant de s'adapter à ces changements.

Dans une économie verte, les systèmes de gouvernance du secteur forestier tiennent pleinement compte de tous les services rendus par les écosystèmes forestiers en rétribuant les fournisseurs chaque fois qu'il convient. Les progrès sont suivis de manière transparente et les politiques adaptées de façon à atteindre les objectifs qui seront fixés d'un commun accord aux niveaux national, régional ou local. Le secteur forestier applique les enseignements tirés d'autres composantes de la nouvelle économie verte et fait part de sa propre expérience, pour le bénéfice de tous.

17. La vision d'ensemble et le Plan d'action proprement dit tiennent compte des engagements pris par les gouvernements des pays de la région de la CEE dans le cadre d'autres processus, notamment la décision relative aux forêts d'Europe en 2020 adoptée à la dernière Conférence ministérielle Forest Europe en juin 2011 et l'instrument non juridiquement contraignant sur tous les types de forêts, adopté par l'Assemblée générale en décembre 2007 suite à la recommandation émise par le Forum des Nations Unies sur les forêts à sa septième session.

E. Objectif général du Plan d'action

18. Le secteur forestier de la région de la CEE contribue autant que possible à l'émergence d'une économie verte.

F. Principes applicables au secteur forestier de la région de la CEE dans le contexte de la nouvelle économie verte

19. Le Plan d'action propose que, d'ici à 2020, le secteur forestier de la région de la CEE applique les principes ci-après pour atteindre son objectif général:

- Le secteur forestier utilise toutes ses ressources, en particulier celles qui proviennent de la forêt, avec mesure et économie, en réduisant, en récupérant, en réutilisant et en recyclant les déchets dans toute la mesure possible. Il consomme uniquement le bois provenant de forêts dont on est certain qu'elles sont gérées de manière durable.
- Le secteur forestier contribue à l'atténuation des changements climatiques en piégeant le carbone dans les forêts et les produits forestiers et en remplaçant les produits et combustibles non renouvelables par des produits et combustibles renouvelables dérivés du bois.
- Le secteur forestier forme sa main-d'œuvre et en prend soin, en lui faisant acquérir les compétences nécessaires, en améliorant sensiblement la sécurité et la santé des travailleurs, et en prenant dûment en considération la question de l'égalité des sexes.
- Le secteur forestier veille à ce que la situation en ce qui concerne l'enseignement forestier soit examinée et améliorée.
- Le secteur forestier tient pleinement compte de tous les coûts externes lors de la formulation des politiques, en introduisant chaque fois qu'il convient le paiement des services rendus par les écosystèmes forestiers.
- Le secteur forestier fonde sa gouvernance sur des décisions prises en fonction de données factuelles et sur le suivi transparent des progrès accomplis vers une gestion durable des forêts.
- Le secteur forestier fournit des produits et des services d'une grande valeur pour les utilisateurs/consommateurs.
- Le secteur forestier sollicite la participation active de la société civile et du secteur privé.

G. Suivi du Plan d'action

20. Le Plan d'action propose une vision d'ensemble, des stratégies et des objectifs pour le secteur forestier de la région de la CEE ainsi que des mesures susceptibles d'être prises pour les concrétiser. Celles-ci pourraient être mises en œuvre par les organisations internationales, les gouvernements des États membres, les entités du secteur privé, les acteurs de la société civile et les autres parties prenantes qui le souhaitent. Pour chaque mesure, des intervenants éventuels ont été recensés lors des réunions des parties prenantes.

21. Il s'agit d'inciter à l'action et de poser les fondements permettant de centrer les plans et les activités sur la contribution des forêts dans le contexte d'une économie verte. Le Plan d'action contient des suggestions et ne constitue un programme de travail pour aucun des organismes mentionnés.

22. Le Comité des forêts et de l'industrie forestière de la CEE et la Commission européenne des forêts de la FAO invitent les gouvernements de leurs pays membres à examiner comment ils peuvent contribuer à la mise en œuvre du Plan d'action. Certains pays pourraient, en se fondant sur le Plan d'action, choisir d'élaborer pour leur secteur

forestier, à titre facultatif, des plans d'action nationaux ou des mesures axées sur l'économie verte. La CEE/FAO pourrait les aider à mettre au point des plans ou des mesures de ce type en facilitant la concertation et les activités de renforcement des capacités.

23. Il est également suggéré que la CEE/FAO appelle l'attention d'autres acteurs éventuels, en particulier du secteur privé, sur le Plan d'action et les invite, sans obligation de leur part, à le mettre à profit, notamment en appliquant des mesures pour lesquelles ils ont été identifiés en tant qu'intervenants possibles. À cet égard, les partenariats public-privé semblent être un moyen efficace de diffuser l'approche de l'économie verte dans le secteur forestier.

24. De leur côté, et compte tenu des ressources disponibles, le Comité et la Commission s'attacheront à hiérarchiser les mesures pertinentes relevant de leur domaine de compétence, identifiées dans le Plan d'action, et les inscriront dans leurs propres listes annuelles d'activités, en veillant à ce que le Plan d'action et le programme de travail intégré concordent pleinement l'un avec l'autre. La liste des activités proposées dans le Plan d'action et intégrées dans le programme de travail figure dans le document ECE/TIM/2013/Inf.3-FO:EFC/2013/Inf.3.

25. Le Plan d'action a aussi été élaboré afin de servir d'outil de communication avec d'autres secteurs, et dans un but de sensibilisation. Il est donc proposé que le Comité et la Commission suivent la progression du secteur forestier vers une économie verte et établissent, dans le cadre du programme de travail intégré et en se fondant sur les informations existantes, un rapport consacré au secteur forestier dans le contexte d'une économie verte dans la région de la CEE. Le secrétariat élaborera en temps utile une proposition sur la procédure à suivre pour évaluer les progrès accomplis, pour examen par le Comité et la Commission.

II. Le Plan d'action relatif au secteur forestier dans le contexte d'une économie verte

26. Le Plan d'action comprend cinq piliers assortis de leurs domaines d'activité respectifs:

A. Production et consommation durables de produits forestiers

0. Stratégies pour la production, la consommation et le commerce durables des produits forestiers, y compris les produits forestiers non ligneux
1. Certification de la gestion durable des forêts et étiquetage correspondant, et autres normes concernant la gestion durable des forêts
2. Pratiques de passation des marchés, publics et privés
3. Mobilisation des ressources en bois et augmentation de l'offre de bois durable potentielle
4. Innovation en matière de gestion des forêts et de production et d'utilisation des produits forestiers
5. Analyse du cycle de vie (ACV)
6. Politiques et normes applicables à la construction écologique
7. Moyens de faire respecter et de contrôler le caractère licite des produits forestiers

B. Un secteur forestier à faible émission de carbone

0. Stratégies pour le secteur forestier à faible émission de carbone
1. Substitution des matériaux et de l'énergie non renouvelables
2. Production, transformation et utilisation efficaces du bois: élimination des déchets, de la forêt au consommateur
3. Adaptation de la forêt à l'évolution du climat
4. Piégeage et stockage du carbone

C. Des emplois verts décents dans le secteur forestier

0. Stratégies pour des emplois verts décents dans le secteur forestier, y compris en faveur de l'égalité des sexes
1. Main-d'œuvre qualifiée
2. Sécurité et santé de la main-d'œuvre forestière
3. Exploitation forestière efficace
4. Incidences socioéconomiques des politiques relatives à l'économie verte
5. Enseignement forestier préparant les spécialistes aux enjeux futurs

D. Fourniture à long terme des services rendus par les écosystèmes forestiers

0. Stratégies en faveur de la fourniture à long terme des services rendus par les écosystèmes forestiers
1. Estimation des services rendus par les écosystèmes forestiers
2. Paiement des services rendus par les écosystèmes forestiers et marchés: passer de la théorie à la pratique
3. Les forêts et la santé et le bien-être de l'homme

E. Suivi du secteur forestier et élaboration des politiques en faveur d'une économie verte

0. Stratégies de gouvernance et de suivi du secteur forestier dans le contexte d'une économie verte
1. Moyens d'action et cadres institutionnels pour le secteur forestier dans une économie verte
2. Application et amélioration des critères et indicateurs de la gestion durable des forêts
3. Évaluation de la gestion durable des forêts dans la région
4. Communication, promotion et sensibilisation concernant la gestion durable des forêts, le secteur forestier et leur rôle dans l'économie verte
5. Coopération et coordination avec d'autres composantes de l'économie verte

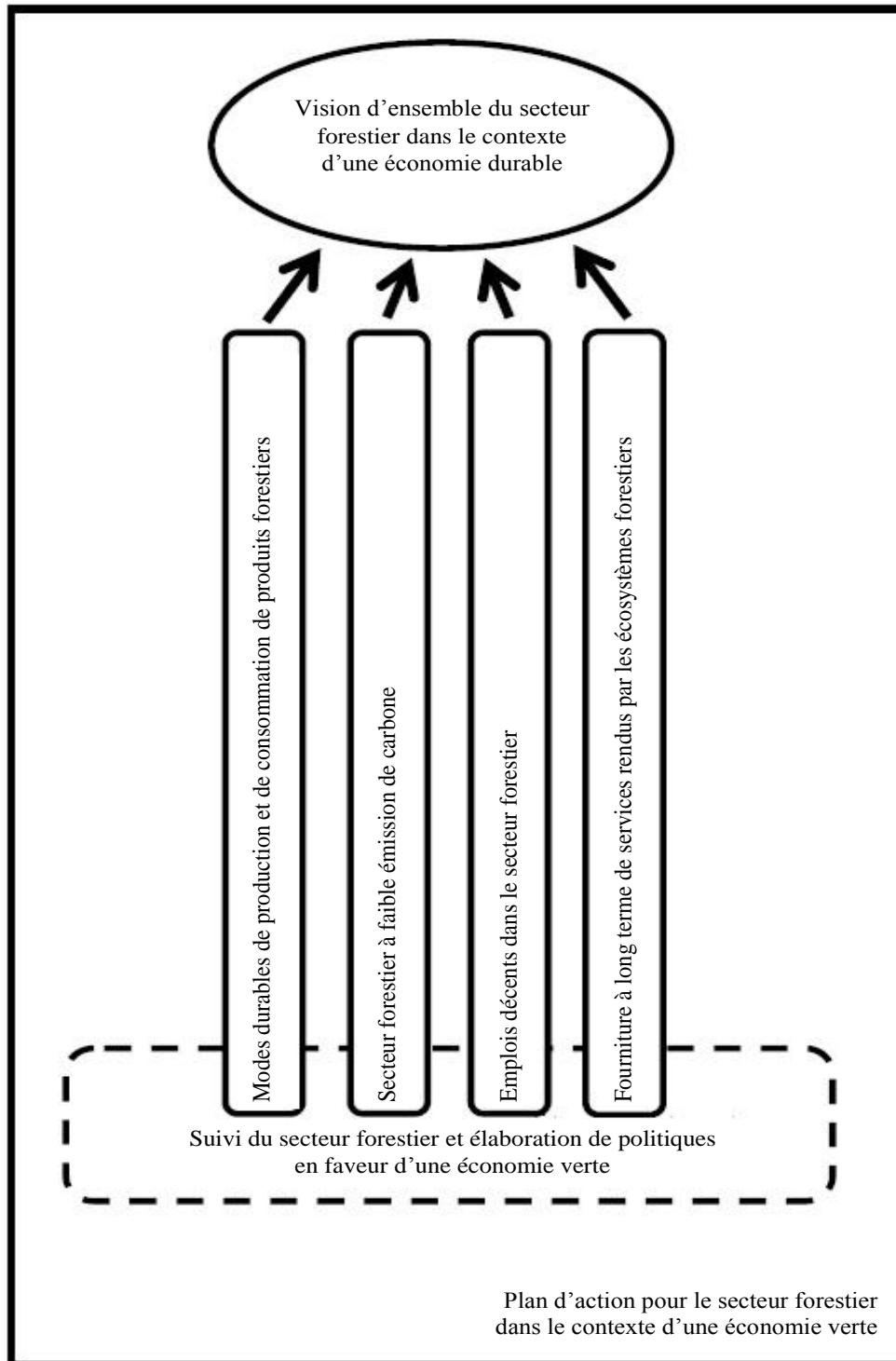


Figure 1: Illustration graphique du Plan d'action

Pilier A: Production et consommation durables de produits forestiers

Objectif: Modes de production, de consommation et d'échange des produits forestiers qui soient véritablement durables

	<i>Mesures envisageables</i>	<i>Acteurs possibles</i> ^{3 4}
A.0	<i>Objectif: Élaborer et faire connaître des stratégies réalistes et ambitieuses en faveur de modes durables de production, de consommation et d'échange des produits forestiers et des services connexes⁵.</i>	
A.0.1	Élaborer des stratégies de production et de consommation durables dans le contexte de l'économie verte, notamment mais pas seulement pour les produits forestiers et les services connexes.	Gouvernements et secteur privé, organisations de consommateurs
A.0.2	Examiner les difficultés et les perspectives des modes durables de consommation des produits forestiers et des services connexes (par exemple dans le cadre d'une conférence de haut niveau).	CEE/FAO*, parties prenantes ARCMED
A.0.3	Promouvoir l'utilisation de produits forestiers durables (solides, reconstitués, fibres, produits de bioraffineries) dans tous les secteurs.	Secteur privé, parties prenantes, gouvernements, réseau de spécialistes de la communication dans le secteur forestier, ARCMED
A.0.4	Veiller à ce que le secteur forestier soit dûment représenté dans toutes les instances internationales consacrées à la consommation et à la production durables.	Toutes les organisations internationales travaillant dans le domaine des forêts, gouvernements, parties prenantes, ARCMED

³ Les activités inscrites dans le programme de travail intégré CEE/FAO pour la période de travail 2014-2017 sont marquées d'un astérisque

⁴ Les acteurs clefs sont mentionnés en premier

⁵ Les services peuvent être liés, par exemple, aux produits forestiers (maintenance, planification, entretien technique, suivi, programmation, brevets, R-D, éducation, services de conseil, etc.), aux forêts (tourisme, loisirs, inventaire et surveillance, services forestiers, etc.) et, plus généralement, aux écosystèmes (services climatologiques, services de protection, etc.). Pour les services liés aux écosystèmes, voir la partie D.

A.0.5	Évaluer les risques et les avantages de l'introduction d'arbres génétiquement modifiés dans la gestion durable des forêts et encourager un dialogue public sur la question.	Scientifiques, parties prenantes (associations de consommateurs, propriétaires forestiers, EUSTAFOR), gouvernements, FAO
A.1	<i>Objectif: Faire en sorte que les consommateurs soient pleinement et correctement informés de l'origine durable des produits forestiers qu'ils achètent, et que les systèmes de certification et d'étiquetage encouragent l'utilisation rationnelle et durable du bois et des produits forestiers.</i>	
A.1.1	Maintenir un suivi des faits nouveaux en matière de certification et d'étiquetage, de préférence par une analyse plus poussée de l'incidence de la certification et de l'étiquetage sur le marché.	CEE/FAO*, UE ⁶ , systèmes de certification ⁷ , scientifiques
A.1.2	Examiner les plans directeurs relatifs aux systèmes unifiés d'étiquetage et de certification des produits forestiers.	CEE/FAO*, parties prenantes, y compris les systèmes de certification, UE, gouvernements, parties prenantes/ secteur privé
A.1.3	Continuer d'élaborer aux niveaux national et local des normes et directives qui puissent satisfaire aux exigences de plusieurs systèmes de certification, de façon à simplifier les procédures et à réduire les coûts	Gouvernements, systèmes de certification, propriétaires forestiers, ensemble des parties prenantes
A.1.4	Passer en revue l'expérience acquise en matière de certification par les propriétaires/gestionnaires forestiers et les parties prenantes tout au long de la chaîne de valorisation: A-t-elle modifié les pratiques sylvicoles? Les coûts sont-ils supportables? A-t-elle ouvert de nouveaux marchés ou développé les marchés existants? La certification forestière a-t-elle conféré un avantage concurrentiel à ses utilisateurs tout au long de la chaîne de valorisation?	Scientifiques, systèmes de certification, propriétaires forestiers, parties prenantes,

⁶ Au cours des dernières consultations, l'Agence européenne pour l'environnement a fait savoir qu'elle se concentrerait sur les activités pour lesquelles l'UE et le CCR font partie des acteurs éventuels et qu'elle suivrait les autres activités pour y contribuer si besoin était.

⁷ Le PEFC et le FSC ont confirmé qu'ils souhaitaient contribuer aux activités pour lesquelles la liste des acteurs éventuels comprend les systèmes de certification. Le FSC s'est dit particulièrement intéressé par les activités A.1.1 et A.1.4 et a indiqué qu'il participait déjà à des activités telles que celles proposées à la section A.1.5.

A.1.5	Continuer de mettre au point, selon une approche intégrée, des normes qui envisagent la foresterie dans le contexte d'autres usages des terres, en faisant en sorte que la certification des forêts soit utile à leurs utilisateurs non traditionnels et adaptable aux besoins de celles qui ne sont pas encore certifiées et pour lesquelles la certification peut être actuellement un obstacle, de façon à promouvoir l'utilisation rationnelle et durable du bois et des produits forestiers	Systèmes de certification, propriétaires forestiers, EUSTAFOR, ensemble des parties prenantes
A.2	<i>Objectif: Aider les acheteurs publics et privés de produits forestiers à élaborer et à appliquer des règles de passation des marchés qui encouragent les pratiques durables et contribuent à promouvoir la demande de produits forestiers certifiés.</i>	
A.2.1	Établir un lien entre l'élaboration de politiques de passation des marchés et la législation ainsi que les pratiques existant en matière de consommation et de production durables.	UE et autres autorités chargées des marchés publics, systèmes de certification
A.2.2	S'attacher à promouvoir des politiques de passation des marchés publics et privés tenant dûment compte de la question de la durabilité (utilisation de produits forestiers certifiés, par exemple) et ne pénalisant pas les produits forestiers.	Autorités chargées des marchés publics, UE, gouvernements, secteur privé et organisations de consommateurs, ARCMED
A.3	<i>Objectif: Faire en sorte que l'offre de bois des forêts de la région soit suffisante pour satisfaire durablement les besoins de la société en matières premières et en sources d'énergie renouvelables.</i>	
A.3.1	Produire des informations et des données à l'appui d'une planification forestière efficace, en recourant notamment aux inventaires forestiers nationaux.	CEE/FAO*, Forest Europe, OIBT (Initiative CFRQ), CCR, gouvernements
A.3.2	Prendre en considération l'étude intitulée "Good practice guidance on sustainable mobilisation of wood in Europe" (2009) (Guide des bonnes pratiques pour la mobilisation durable du bois en Europe) ou des lignes directrices et initiatives nord-américaines équivalentes lors de l'élaboration de politiques et d'instruments en faveur de la mobilisation des ressources en bois.	Gouvernements, secteur privé, propriétaires forestiers, parties prenantes
A.3.3	Réaliser des études nationales sur les possibilités d'améliorer l'offre de bois durable potentielle.	Gouvernements, parties prenantes concernées, CCR

A.3.4	Effectuer des recherches sur les facteurs sociaux et économiques déterminant l'offre de bois, par exemple, les motivations et les valeurs des propriétaires de forêts non traditionnelles, fournir des courbes de production pour les extractions de bois	IIASA, IFE, Metla, gouvernements, secteur privé, propriétaires forestiers, CCR, TI, ARCMED
A.3.5	Investir dans le secteur forestier, notamment dans l'infrastructure forestière, en vue de la mobilisation des ressources en bois.	Gouvernements, secteur privé, propriétaires forestiers, EUSTAFOR
A.4	<i>Objectif: Promouvoir l'innovation en matière de gestion des forêts et de production et d'utilisation des produits forestiers afin que le secteur forestier devienne un fournisseur concurrentiel de biens et de services renouvelables, produits par des méthodes durables</i>	
A.4.1	Présenter les utilisations novatrices du bois et des forêts, par exemple, lors de manifestations périodiques et sur les marchés.	Secteur privé, CEE/FAO*
A.4.2	Évaluer le potentiel et l'incidence des bioraffineries	FTP, secteur privé
A.4.3	Examiner et promouvoir les innovations destinées à améliorer l'efficacité de l'utilisation des matériaux dans la fabrication et la transformation des produits forestiers, ainsi que la compétitivité du secteur.	CEE/FAO*
A.4.4	Créer des conditions et définir des méthodes susceptibles d'encourager l'innovation (politiques, conditions-cadres et modifications des comportements).	Gouvernements, parties prenantes, industrie forestière, parties prenantes concernées, ARCMED
A.4.5	Réaliser des études sur l'état actuel des services liés aux produits forestiers et d'autres services marchands du secteur forestier et sur leur impact en termes d'emploi et de valeur ajoutée.	IFE, organismes de recherche, CCR
A.4.6	Effectuer des travaux de recherche sur les facteurs sociaux et économiques qui détermineront à l'avenir les services du secteur forestier (R-D, mondialisation et commerce des tâches plutôt que des biens, par exemple).	IFE, organismes de recherche, CCR, TI
A.5	<i>Objectif: Promouvoir l'utilisation des données de l'analyse du cycle de vie sur la base de normes convenues au niveau international pour tous les matériaux et à tous les stades de la transformation, de l'utilisation et du recyclage, afin de faciliter la prise de décisions à tous les niveaux</i>	
A.5.1	Présenter et examiner les résultats de l'analyse du cycle de vie (ACV), à commencer par les recommandations de l'atelier sur ce sujet organisé en octobre 2012 sur le thème «La vie écologique du bois»	CEE/FAO*, spécialistes ACV, parties prenantes

A.5.2	Promouvoir la mise au point et l'utilisation d'outils notamment l'ACV, qui ne se bornent pas à mesurer et à faire apparaître l'empreinte carbone/énergie/pollution des produits, mais qui évaluent aussi l'effet exercé par ces produits durant leur cycle de vie, sur la biodiversité, la santé des populations, la main-d'œuvre et d'autres facteurs sociaux.	Spécialistes ACV, parties prenantes, ISO, Initiative PNUE-SETAC sur le cycle de vie, IFE, systèmes de certification
A.5.3	Participer à la prise de décisions stratégiques en matière d'ACV, par exemple en veillant à ce que le secteur forestier soit représenté au sein du programme Initiative PNUE-SETAC sur le cycle de vie.	Gouvernements, secteur privé
A.5.4	Promouvoir la formulation et l'utilisation de mentions concernant l'environnement (profil environnemental de produits-PEP), traitant de manière impartiale les matériaux, et d'écotags de type III suivant les méthodes normalisées de l'ISO.	Gouvernements, parties prenantes
A.5.5	Utiliser les outils de l'analyse du cycle de vie conformément aux normes ISO pour évaluer l'ensemble des options, et tenir compte des résultats dans la prise de décisions.	Gouvernements, secteur privé et société civile
A.6	<i>Objectif: Contribuer à l'élaboration de normes de construction écologique et promouvoir le traitement équitable de tous les matériaux en termes de durabilité</i>	
A.6.1	Participer activement à la réflexion stratégique sur la construction écologique, notamment en adhérant au comité directeur de l'Initiative pour des constructions et des bâtiments durables (SBCI) et à son comité consultatif technique sur les matériaux.	Secteur privé, parties prenantes
A.6.2	Créer une équipe spéciale chargée de suivre et d'analyser les faits nouveaux en matière de construction écologique, afin de porter les tendances et questions importantes (par exemple, toute allégation de traitement inéquitable des produits forestiers) à l'attention des décideurs, et déterminer si les codes de construction, les normes et les programmes écologiques constituent des obstacles au commerce des produits forestiers.	CEE/FAO*, IFE, gouvernements, organisations du secteur privé
A.6.3	Étudier s'il serait souhaitable d'inclure dans les normes de construction écologique l'empreinte carbone des matériaux de construction ainsi que les caractéristiques de l'utilisation du bâtiment. Faire connaître les conclusions de cette étude.	Instituts de recherche sur la construction (FCBA, etc.)
A.6.4	Informar les parties prenantes du secteur forestier et d'autres secteurs de l'évolution de la construction écologique, notamment dans la mesure où elle concerne les produits forestiers.	Réseau de spécialistes de la communication, FCBA

A.6.5	Encourager la mise au point et l'application au niveau national de normes de construction écologique qui évaluent de manière équitable l'impact sur l'environnement de tous les matériaux aux stades du choix de la source, de l'utilisation et des déchets.	Administrations nationales et infranationales et parties prenantes concernées
A.7	<i>Objectif: Faire en sorte que seuls les produits forestiers produits légalement soient proposés sur le marché</i>	
A.7.1	Partager les expériences nationales en matière de réglementation relative à l'exploitation illicite.	TTF, IFE-FLEGT, gouvernements, TI, Forest Europe, CEE/FAO*
A.7.2	Analyser et contrôler l'efficacité ainsi que l'impact et les conséquences à long terme de la loi Lacey aux États-Unis et de la réglementation du commerce du bois dans l'UE sur le secteur (tant à l'intérieur de la région qu'à l'extérieur), avec la participation d'intervenants d'autres régions.	IFE, UE, CEE-COFFI, OIBT, FNUF, TI, CCR, Forest Europe, tous les pays membres de la CEE
A.7.3	Évaluer le décalage entre <i>durabilité</i> et <i>licéité</i> dans la législation pertinente des pays de la région de la CEE.	Scientifiques, IFE-FLEGT, systèmes de certification, CCR

Pilier B. Un secteur forestier à faible émission de carbone

Objectif: Le secteur forestier contribue le mieux possible à l'atténuation des changements climatiques (piégeage, stockage et substitution) et à l'adaptation à leurs effets

	<i>Mesures envisageables</i>	<i>Acteurs possibles</i>
B.0	<i>Objectif: Mettre au point et faire connaître des stratégies ambitieuses et réalistes applicables au secteur forestier à faible émission de carbone</i>	
B.0.1	Analyser le nouveau régime relatif aux changements climatiques du point de vue du secteur forestier afin de s'assurer que les règles de comptabilisation applicables aux forêts, à la gestion forestière et aux produits dérivés du bois reposent sur des données scientifiques et que la réponse du secteur à ce nouveau régime est équilibrée (notamment entre piégeage et remplacement) et compatible avec les autres aspects de la gestion durable des forêts.	IFE, CCR
B.0.2	Examiner la cohérence des programmes forestiers nationaux et des stratégies nationales relatives aux changements climatiques en ce qui concerne la contribution du secteur forestier à l'atténuation des changements climatiques et à l'adaptation à leurs effets, en vue d'améliorer la communication et la coopération intersectorielles.	Gouvernements

B.0.3	Étudier l'incidence du nouveau système de comptabilité du carbone sur le commerce international du bois et des produits forestiers	IFE, UE, CCNUCC, tous les pays membres de la CEE
<i>B.1</i>	<i>Objectif: Encourager la réduction des émissions de gaz à effet de serre en remplaçant les matériaux et l'énergie non renouvelables par du bois provenant de sources renouvelables</i>	
B.1.1	Recenser, par l'analyse du cycle de vie, les marchés sur lesquels l'utilisation de produits forestiers à la place d'autres produits entraînerait une réduction sensible des émissions de carbone (logements à faible émission de carbone, par exemple). Promouvoir cette analyse, en coopération avec le secteur privé.	IFE, FTP, spécialistes ACV, secteur privé, réseau de spécialistes de la communication
B.1.2	Continuer à suivre les faits nouveaux relatifs à l'énergie provenant du bois (offre et commerce), les comparer aux objectifs, placer la demande d'énergie provenant du bois dans le contexte de l'évolution et du potentiel global du secteur forestier.	CEE/FAO* (études sur les perspectives)
B.1.3	Prévoir des lignes directrices et des recommandations concernant l'élaboration de plans d'action nationaux pour l'efficacité énergétique et l'efficacité des matériaux dans les bâtiments (pas seulement pour les produits forestiers). Les membres de l'UE coordonneront ces travaux avec la mise en œuvre de la législation de l'UE relative à l'efficacité énergétique.	UE
B.1.4	Promouvoir l'utilisation du bois dans la construction. Comparer les expériences nationales tirées de l'utilisation de niveaux de référence, de moyens d'action et de cadres juridiques différents. Définir des cibles pour l'utilisation du bois dans la construction.	Administrations nationales, associations professionnelles d'architectes et d'urbanistes et industrie forestière. Organismes internationaux de normalisation. FCBA, CEE/FAO*
B.1.5	Incorporer l'ensemble des effets externes négatifs dans les prix de tous les produits et combustibles afin d'encourager l'utilisation croissante de matériaux et de sources d'énergie renouvelables, y compris du bois.	Scientifiques, décideurs, secteur privé et acteurs du marché
B.1.6	Appliquer le cadre stratégique de communication sur le secteur forestier en Europe, pour contribuer à l'atténuation des effets du changement climatique.	Réseau de spécialistes de la communication, gouvernements et parties prenantes concernées, ARCMED
B.1.7	Favoriser l'utilisation d'énergies et de matériaux à faible	PNUE, CEE/FAO*,

	émission de carbone par rapport aux autres options non renouvelables et à forte émission de carbone.	réseau de spécialistes de la communication
B.1.8	Promouvoir la mobilisation des ressources en bois en améliorant le fonctionnement du marché de l'énergie provenant du bois	Responsables nationaux de la politique forestière, acteurs du marché (vendeurs et acheteurs)
B.2	<i>Objectif: Promouvoir les moyens les plus efficaces de production, de transformation et d'utilisation de la matière première bois</i>	
B.2.1	Analyser les avantages et les inconvénients de l'utilisation du bois «en cascade».	CEE/FAO*, IFE, FCBA, spécialistes ACV
B.2.2	Mettre au point des technologies pour accroître l'efficacité et la rentabilité de la production d'énergies renouvelables à partir du bois tout en réduisant les effets sur l'environnement, ou améliorer les technologies existantes.	Secteur privé en coopération avec les chercheurs. Programmes internationaux de financement
B.2.3	Mener des recherches sur le potentiel et l'utilisation de produits dérivés de matériaux biologiques ⁸ , dont le <i>biochar</i> (ou biomasse carbonisée) ⁹	IUFRO
B.2.4	Trouver des utilisations productives pour le bois de protection des paysages ¹⁰ et les produits ligneux récupérés, y compris l'examen des conditions générales nécessaires à leur développement	Acteurs nationaux, y compris les municipalités
B.2.5	Éviter autant que possible la mise en décharge en tant que destination finale des déchets de bois et de papier	Ministères de l'environnement, secteur privé
B.2.6	Encourager une utilisation locale, décentralisée et hautement efficace de l'énergie provenant du bois, s'il y a lieu.	Responsables de la politique énergétique, secteur privé, ARCMED

⁸ Produit commercial ou industriel (autre que ceux destinés à l'alimentation de l'homme ou des animaux) composé, en totalité ou pour une part importante, de produits biologiques ou de matériaux agricoles locaux renouvelables (y compris de matières végétales, animales et marines) ou de matériaux d'origine forestière, ou d'une matière première intermédiaire (Ministre de l'agriculture des États-Unis).

⁹ Charbon de bois, quand il est utilisé à des fins particulières, notamment pour l'amendement des sols.

¹⁰ Le bois de protection des paysages est du bois provenant de sources non forestières: opérations d'entretien; taille des arbres dans le secteur horticole; autres activités paysagères ou arboricoles dans les parcs, les cimetières, etc.; arbres poussant le long des routes et des bourrelets de niveau, des voies de chemin de fer et de navigation intérieure et des jardins (EUwood). Les résidus industriels et le bois récupéré en aval de la consommation ne sont pas inclus.

B.3	<i>Objectif: Améliorer la capacité du secteur forestier à s'adapter aux changements climatiques et à gérer les risques liés à l'évolution du climat</i>	
B.3.1	Réunir les scientifiques et les décideurs, par exemple lors d'une conférence sur l'adaptation des forêts et de la gestion forestière aux changements climatiques dans la région de la CEE, afin d'examiner les progrès réalisés depuis la conférence mondiale qui s'est tenue en 2008 sur le même sujet ¹¹ .	CEE/FAO*, Forest Europe, IFE, IUFRO
B.3.2	Encourager la coopération et le partage d'expériences au niveau international sur l'élaboration de régimes de gestion adaptative spécifiques.	CEE/FAO*, FAO, IFE, IUFRO, gouvernements
B.3.3	Faire exécuter des recherches sur l'évolution des exigences imposées aux biens et services forestiers sous l'effet direct ou indirect de l'évolution du climat.	IFE, EUSTAFOR, CEPF, Forest Europe, gouvernements
B.3.4	Améliorer la surveillance et la détection précoce des parasites et maladies des forêts dans la région grâce à une coopération internationale renforcée.	FAO, IUFRO, IFE, Convention internationale pour la protection des végétaux (CIPV)
B.3.5	Maintenir et renforcer les capacités d'alerte rapide et de surveillance des feux de friches et faire connaître les méthodes intégrées de gestion des feux, à savoir l'extraction ciblée de la biomasse tant pour fournir des énergies renouvelables que pour réduire les risques de feux de friches; associer les collectivités/utilisateurs privés des forêts à la réalisation de ces objectifs au niveau local.	FAO, Centre mondial de surveillance des incendies, UE (CCR), IFE, SIPC, UNECE/FAO*, organismes nationaux de gestion des incendies
B.3.6	Faire exécuter des travaux de recherche sur la résilience des forêts face aux effets des changements climatiques sur des phénomènes tels que les infestations par des parasites, les tempêtes et les incendies.	Milieu de la recherche, notamment IUFRO, IFE, Centre mondial de surveillance des incendies
B.3.7	Élaborer des stratégies pour que les forêts soient utilisées comme un instrument d'adaptation de la société et de l'environnement aux changements climatiques.	Gouvernements, chercheurs
B.3.8	Élaborer et appliquer des stratégies d'adaptation et de gestion des risques pour les forêts à l'échelle nationale et par région forestière.	Gouvernements, autorités forestières, propriétaires forestiers privés, EUSTAFOR,

¹¹ Voir <http://www.fao.org/docrep/010/k2985e/k2985e00.htm>.

		instituts de recherche, secteur de l'assurance, IFE, ARCMED, FCBA
<i>B.4</i>	<i>Objectif: Promouvoir le piégeage et le stockage du carbone dans les écosystèmes forestiers et les produits ligneux récoltés</i>	
B.4.1	Contribuer à la mise en place d'un régime applicable en matière de changements climatiques qui incite de manière appropriée à maintenir ou à accroître les stocks de carbone dans l'écosystème forestier (y compris le carbone du sol) et les produits ligneux récoltés tout en évitant des effets nocifs pour l'environnement.	Négociateurs sur la question des changements climatiques, secteur privé, analystes et décideurs du secteur forestier
B.4.2	Améliorer les inventaires forestiers nationaux et la surveillance des stocks de carbone dans les forêts et les produits ligneux récoltés, par exemple en établissant des inventaires nationaux des gaz à effet de serre combinés avec les inventaires des forêts, ou en améliorant les inventaires existants.	Gouvernements, CCNUCC, FRA, CEE/FAO*, FCBA
B.4.3	Analyser comment les systèmes de traçabilité des produits forestiers peuvent contribuer au suivi des flux de carbone dans les produits ligneux récoltés et inciter à développer cette méthode, éventuellement avec la coopération des organismes de certification.	FAO, en tant que rassembleur des acteurs du secteur privé avec les responsables, systèmes de certification
B.4.4	Mieux comprendre les opinions et les besoins des consommateurs en ce qui concerne l'utilisation accrue de produits ligneux à longue durée de vie.	Scientifiques
B.4.5	Améliorer les connaissances sur le carbone contenu dans les produits du bois (comptabilité, flux, et conséquences du nouveau régime applicable en matière de changements climatiques).	IFE, VTT, TI de Hambourg
[B.4.6	Créer des cadres juridiques nationaux et/ou des cadres institutionnels internationaux qui permettent de récompenser les entreprises et les propriétaires forestiers pour le piégeage et le stockage du carbone (réserve émise par l'Autriche pour examen).	Responsables du secteur Organisations régionales de coopération économique]
B.4.7	Intégrer dans la planification et l'exploitation des incitations en faveur du piégeage et du stockage du carbone (pour les propriétaires de forêts et l'industrie forestière).	Décideurs dans le domaine des changements climatiques et celui du secteur forestier

B.4.8	Analyser l'influence du régime actuel et de futurs régimes éventuels applicables en matière de changements climatiques sur le volume des récoltes aux niveaux national et local et les objectifs sylvicoles.	EFI, IUFRO
B.4.9	Améliorer la gestion des forêts pour optimiser le piégeage et le stockage du carbone tout en assurant la durabilité et la polyvalence des forêts à tous les niveaux.	Autorités forestières nationales/ régionales, propriétaires forestiers et chercheurs, ARCMED

Pilier C. Des emplois verts décents dans le secteur forestier

Objectif: La main-d'œuvre est en mesure d'assurer une gestion durable des forêts et le secteur forestier aide à atteindre les objectifs sociaux de l'économie verte en fournissant des emplois décents

	Mesures envisageables	Acteurs possibles
C.0	<i>Objectif: Élaborer et faire connaître des stratégies ambitieuses et réalistes pour fournir des emplois verts décents dans le secteur forestier</i>	
C.0.1	Examiner les questions ayant trait aux travailleurs du secteur forestier afin de recommander des priorités et d'en faire connaître l'importance, notamment par de larges consultations avec les parties prenantes.	CEE/FAO*, OIT, partenaires sociaux, ONG et chercheurs
C.0.2	Élaborer des stratégies nationales en faveur d l'égalité des sexes dans le secteur forestier et/ou intégrer la problématique hommes-femmes dans les stratégies forestières pertinentes.	Gouvernements, parties prenantes
C.1	<i>Objectif: Veiller à ce que la main-d'œuvre possède les compétences nécessaires à tous les niveaux pour s'acquitter des tâches de plus en plus complexes liées à la gestion durable des forêts</i>	
C.1.1	Améliorer le suivi et l'analyse des effectifs du secteur forestier, y compris les aspects liés à la problématique hommes-femmes, en commençant par actualiser l'étude CEE/FAO/OIT sur les compétences et la formation professionnelles ¹² .	CEE/FAO*, OIT, Réseau commun d'experts pour la mise en œuvre de la gestion durable des forêts avec les parties prenantes (ENFE), gouvernements
C.1.2	Examiner et prendre en considération au niveau directif les principales menaces qui pèsent sur la pérennité de la main-d'œuvre ainsi que les mesures qui pourraient être prises. L'examen devrait aussi tenir compte des	CEE/FAO*, OIT, Forest Europe, ENFE, EUSTAFOR,

¹² *Skills and Training in Forestry-Results of a Survey of ECE Member Countries*. Genève: Comité mixte FAO/CEE/OIT de la technologie, de la gestion et de la formation forestières, 1996.

	aspects liés à la problématique hommes-femmes.	CEPF, gouvernements, autres parties prenantes
C.1.3	Mener un débat sur la création de nouveaux emplois et de nouvelles entreprises rurales dans l'économie verte.	OIT, Forest Europe, ENFE
C.1.4	Mettre au point des approches tripartites (gouvernement/syndicats/employeurs) concernant les emplois verts dans le secteur forestier, à l'aide d'instruments tels que règlements, normes minimales, certification, etc.	Gouvernements, OIT, parties prenantes
C.1.5	Accroître l'investissement dans l'éducation et la formation des entrepreneurs, des ouvriers forestiers et des propriétaires de forêts ainsi que du personnel clef aux différents stades de la transformation (exploitants, ingénieurs, concepteurs, promoteurs, architectes, etc.).	Gouvernements (ministères du travail/de la formation), Réseau commun d'experts, EFESC, ENFE, autres parties intéressées
C.1.6	Encourager les associations, par exemple les associations d'entrepreneurs, à améliorer l'accès à la formation.	Gouvernements, ENFE, autres parties intéressées
C.2	<i>Objectif: Réduire les taux constatés en matière de maladie et d'accident parmi les travailleurs du secteur forestier, en tenant compte de l'évolution de la technologie et de ses conséquences sur l'hygiène du travail et la sécurité dans l'optique de la transition vers l'économie verte</i>	
C.2.1	Renforcer la volonté politique d'améliorer la sécurité et la santé de la main-d'œuvre, en étudiant la situation et l'évolution de celle-ci, en procédant à des comparaisons nationales et en analysant les différences.	OIT, organismes nationaux chargés de la santé et de la sécurité au travail, parties prenantes, CEE/FAO*
C.2.2	Améliorer radicalement le contrôle de l'hygiène et de la sécurité de la main-d'œuvre forestière pour permettre une véritable analyse et une action de prévention, notamment en améliorant la surveillance des entreprises, des agriculteurs, des travailleurs migrants, etc., et en renforçant les capacités pour améliorer la communication d'informations sur les indicateurs sociaux.	CEE/FAO*, OIT, organismes nationaux chargés des forêts et de la sécurité au travail
C.2.3	Promouvoir et suivre l'application du code de bonnes pratiques de la FAO pour les entreprises forestières.	ENFE, OIT
C.2.4	Faire appliquer la réglementation pertinente et élaborer des règlements, s'il y a lieu, pour tenir compte de l'évolution de la technologie (risques dus aux vibrations) et des conditions sociales (entrepreneurs indépendants, travailleurs migrants).	Gouvernements et parties prenantes concernées
C.2.5	Financer des activités de vulgarisation pour sensibiliser les employeurs et les ouvriers aux questions de sécurité et de santé et organiser des campagnes visant à promouvoir une	Gouvernements et parties prenantes concernées

	culture de la prévention dans ce domaine.	
C.3	<i>Objectif: Passer en revue les méthodes de travail utilisées pour la récolte et la sylviculture, déterminer si elles doivent être améliorées et faire en sorte que les meilleures pratiques soient partout appliquées</i>	
C.3.1	Mettre au point et partager les meilleures pratiques pour une exploitation des forêts écologiquement efficace, productive, sûre et durable.	Gouvernements et parties prenantes concernées, Réseau commun d'experts OIT/CEE/FAO, ENFE, FCBA
C.3.2	Déterminer les changements des modes d'exploitation forestière qui pourraient être nécessaires à la gestion durable des forêts (atelier).	Réseau commun d'experts avec ENFE, OIT, instituts nationaux de recherche sur l'exploitation
C.3.3	Examiner les difficultés et les dilemmes liés à l'exploitation forestière (concilier des objectifs de gestion différents, mobiliser suffisamment de moyens opérationnels pour une gestion durable de la forêt).	OIT, Réseau commun d'experts OIT/CEE/FAO, parties prenantes
C.4	<i>Objectif: Promouvoir l'utilisation d'outils pour évaluer les effets socioéconomiques des politiques en matière d'économie verte sur le secteur forestier</i>	
C.4.1	Suivre et analyser, au niveau directif, l'incidence des politiques relatives à l'économie verte sur l'emploi dans le secteur forestier, éventuellement selon une approche intersectorielle.	OIT, CEE/FAO*, Forest Europe, PNUE
C.5	<i>Revoir et améliorer les programmes d'enseignement forestier, et identifier les besoins présents et futurs en forestiers dans la région, de façon à bien se préparer aux défis qui se dessinent dans le secteur.</i>	
C.5.1	Examiner et décrire les programmes et cours dispensés aux professionnels du secteur forestier dans la région et déterminer s'ils sont adaptés aux besoins actuels et aux exigences nouvelles dans le secteur forestier.	Gouvernements, universités, IUFRO, IFSA, Silva Network, décideurs du secteur, processus de Bologne, CEE/FAO*, FAO
C.5.2	Assurer un suivi de la situation de l'enseignement dans le secteur forestier et encourager les échanges entre États membres dans ce domaine.	Gouvernements, IUFRO, Silva Network, CEE/FAO*, FAO

Pilier D. Fourniture à long terme des services rendus par les écosystèmes forestiers

Objectif: Les fonctions de la forêt sont identifiées et évaluées et le paiement des services écosystémiques est mis en place, de sorte à encourager des modes de production et de consommation durables

	<i>Mesures envisageables</i>	<i>Acteurs possibles</i>
<i>D.0</i>	<i>Objectif: Élaborer et faire connaître des stratégies ambitieuses et réalistes pour l'estimation et le paiement des services rendus par les écosystèmes forestiers</i>	
D.0.1	Examiner et mettre au point des méthodes d'estimation et de paiement de différents services rendus par les écosystèmes forestiers dans la région de la CEE, en associant des organismes de recherche et des instances de décision à ces travaux.	CEE/FAO*, IFE, Forest Europe, PNUE, CCR, TI
<i>D.1</i>	<i>Objectif: Appuyer l'attribution d'une valeur économique aux produits et services forestiers non commercialisés et améliorer la compréhension et la reconnaissance des biens publics fournis par les forêts</i>	
D.1.1	Intensifier les recherches sur l'estimation des biens et services forestiers, notamment pour ce qui est des objectifs, des sources de financement possibles et de l'incorporation des valeurs des écosystèmes forestiers dans les cadres comptables nationaux. Établir des bases de données et des plates-formes en ligne pour l'échange, la coopération et la diffusion des données. Élaborer des directives pour l'estimation des services rendus par les écosystèmes forestiers.	Scientifiques, IFE, AEE, CEE/FAO*, CCR
D.1.2	Organiser un forum de politique générale fondé sur l'étude et l'analyse, débouchant sur des recommandations concrètes relatives à l'estimation des biens publics fournis par les forêts tels que la santé et le bien-être de l'homme ainsi que les dilemmes et les compromis auxquels sont confrontés depuis peu les gestionnaires et les décideurs.	Forest Europe, scientifiques, IFE, systèmes de certification. Ce pourrait être aussi une initiative pilotée par les pays
D.1.3	Coopérer avec d'autres milieux (santé, biodiversité, changements climatiques, énergie, agriculture et entreprises, y compris le secteur de l'assurance, etc.) pour échanger des données sur les méthodes d'estimation.	PNUE, TEEB
D.1.4	Procéder à des examens nationaux et régionaux des services rendus par les écosystèmes forestiers et estimer leur valeur, avec la participation de gestionnaires des forêts, de chercheurs et de consommateurs de services de ce type, afin de créer les conditions de l'investissements forestier.	Gouvernements, scientifiques, parties prenantes, systèmes de certification, Forest Europe
D.1.5	Promouvoir la communication d'informations sur la valeur des services rendus par les écosystèmes forestiers (fournis ou consommés/dégradés) au niveau des entreprises.	Secteur privé, gouvernements, parties prenantes, ARCMED

D.2	<i>Objectif: Promouvoir les meilleures pratiques à adopter pour mettre au point et introduire le paiement des services écosystémiques (PSE) en vue de garantir la fourniture continue de services environnementaux forestiers</i>	
D.2.1	Examiner et partager l'expérience acquise en matière de paiement des services rendus par les écosystèmes forestiers, notamment les conditions propices au PSE, et suivre les progrès réalisés, en tenant compte de la documentation existante (par exemple le rapport 2011 sur l'état des forêts) et en déterminant les enseignements à en tirer pour la conception et la mise en œuvre du PSE.	CEE/FAO*, Forest Europe, IFE, systèmes de certification, chercheurs, UE: groupement à plusieurs niveaux au titre du septième programme-cadre et fonds régionaux, CCR, ARCMED
D.2.2	Renforcer les capacités nationales en vue de la mise en point et de l'introduction du PSE et intégrer le PSE dans les stratégies existantes sur la base de l'expérience acquise.	Gouvernements, parties prenantes, ARCMED
D.2.3	Élaborer des lignes directrices pour les politiques et les instruments qui fourniront un cadre au PSE et chercher d'éventuelles solutions de financement du PSE.	PNUE, systèmes de certification, CCR ARCMED
D.2.4	Donner des moyens d'action aux propriétaires de forêts et promouvoir les partenariats entre ceux-ci et d'autres acteurs/parties prenantes dans la mise au point et la fourniture de services liés aux écosystèmes, par exemple les services de tourisme forestier/écotourisme .	Associations de propriétaires forestiers, organismes forestiers publics, gouvernements, systèmes de certification, ARCMED
D.2.5	Tirer parti des exemples probants de PSE dans le secteur forestier et en tirer parti pour sensibiliser le public.	Réseau de spécialistes de la communication, systèmes de certification, parties prenantes, ARCMED
D.2.6	Comparer la valeur des biens et services forestiers commercialisés et non commercialisés et formuler des recommandations sur les moyens de transformer les méthodes d'estimation théoriques en systèmes de paiement	Scientifiques, propriétaires forestiers privés, secteur des services financiers, CCR
D.3	<i>Examiner en quoi les forêts contribuent ou nuisent à la santé et au bien-être de l'homme et vérifier que de telles informations sont dûment prises en compte dans les politiques et les pratiques</i>	
D.3.1	Organiser un forum régional sur les forêts et la santé de l'homme pour examiner la situation, les perspectives	OMS, IUFRO, ministères de la

	et les difficultés, y compris les aléas et risques spécifiques (pollution de l'air due aux feux de forêt et autres végétaux qui nuit à la santé et à la sécurité des populations, par exemple) et les effets bénéfiques des forêts pour la santé, et recommander des travaux à réaliser aux niveaux international et national.	santé, écoles de médecine, propriétaires forestiers, GFMC, SIPC, CCR, ARCMED
D.3.2	Étude sur le bien-être ressenti dans les bâtiments en bois par rapport aux bâtiments construits avec d'autres matériaux	Organismes de recherche sur la construction
D.3.3	Mener une évaluation complète des services rendus par les forêts dans le domaine de la santé et des loisirs (aspects positifs et négatifs) et en faire connaître les résultats et les conclusions	OMS, IUFRO, ministères de la santé, écoles de médecine, propriétaires de forêts

Pilier E. Suivi du secteur forestier et élaboration de politiques en faveur d'une économie verte

Objectif: Les politiques et les institutions qui concernent le secteur forestier encouragent la gestion durable des forêts ; les politiques sont fondées sur l'analyse des faits, les moyens d'action sont bien conçus, efficaces et équitables et le suivi est suffisant pour intégrer l'économie verte dans les politiques forestières

	<i>Mesures envisageables</i>	<i>Acteurs possibles</i>
<i>E.0</i>	<i>Objectifs: Élaborer et faire connaître des stratégies ambitieuses et réalistes de gouvernance et de suivi du secteur forestier</i>	
E.0.1	À la demande des pays, procéder à des examens des politiques forestières nationales, dans un contexte international, assortis d'un examen collégial, dans l'esprit des études de la performance environnementale réalisées par la CEE.	UNECE/FAO*, gouvernements et parties prenantes concernées
E.0.2	Examiner la gouvernance nationale du secteur forestier et déterminer si les éléments d'information disponibles sont adéquats (dans le cas où un tel examen n'a pas été fait récemment).	Gouvernements et parties prenantes concernées
E.0.3	Analyser les conditions dans lesquelles les politiques concernant le secteur forestier sont établies, afin de mieux comprendre pourquoi elles sont ainsi formulées et de chercher les améliorations qui pourraient être apportées afin de remédier aux insuffisances.	Scientifiques, IFE
E.0.4	Renforcer les capacités (compétences, informations, institutions, etc.) de toutes les parties prenantes (main-d'œuvre, secteur privé, administrations, etc.) pour mettre en œuvre une gestion durable des forêts, en assurer la protection et suivre les progrès accomplis sur le plan de la mise en œuvre.	Gouvernements, parties prenantes, partenariats public-privé, CEE/FAO*

E.0.5	Passer en revue les aspects liés à la problématique hommes-femmes propres au secteur forestier dans le contexte de l'économie verte, en commençant par les conclusions et recommandations du rapport de 2006 de l'équipe de spécialistes CEE/FAO de la question des femmes dans la foresterie intitulé <i>Time for action: changing the gender situation in forestry</i> ¹³ et définir de nouvelles mesures à prendre s'il y a lieu.	Gouvernements, société civile, CEE/FAO*, FAO
<i>E.1</i>	<i>Objectif: Examiner les moyens d'action actuels relatifs au secteur forestier à la lumière des besoins d'une économie verte et, s'il y a lieu, proposer une nouvelle approche, tout en améliorant les synergies au niveau international</i>	
E.1.1	Réaliser au niveau régional une étude détaillée et objective des moyens d'action en place et déterminer s'ils conviennent à une économie verte, en prévoyant, s'il y a lieu, des propositions relatives aux améliorations à introduire.	CEEFAO*, Forest Europe, IFE, OIT en coopération avec d'autres organisations gouvernementales internationales, CCR
E.1.2	Faire une large place à l'économie verte dans les programmes de travail.	CEE/FAO*, organisations et institutions forestières pertinentes, CCR
E.1.3	Créer un partenariat européen sur les forêts, auquel adhèreraient ceux qui le souhaitent, pour améliorer la coordination et la coopération entre les organisations internationales en Europe.	UNECE/FAO*, Forest Europe, organismes de l'UE, IFE, autres organismes, CCR, ARCMED
E.1.4	Réaliser au niveau national une étude détaillée et objective des moyens d'action existants et déterminer s'ils sont appropriés pour une économie verte, en prévoyant, s'il y a lieu, des propositions relatives aux améliorations à introduire.	Gouvernements, scientifiques, IFE
E.1.5	Promouvoir une exploitation forestière durable dans les communautés rurales y compris par la création d'entreprises forestières, le renforcement des capacités et l'innovation.	Gouvernements

¹³ Disponible à l'adresse <http://www.fao.org/forestry/10952-0dc39dc097e544f4dbe8167fb9b62ea99.pdf>.

E.2	<i>Objectif: S'assurer que les informations disponibles sur les forêts sont complètes et comparables, structurées suivant des ensembles de critères et d'indicateurs régionaux, avec une résolution spatiale adaptée à la prise de décisions, que l'analyse des perspectives permet d'évaluer les conséquences des politiques retenues et que les décideurs mettent à profit les meilleures informations et analyses disponibles</i>	
E.2.1	Entretien et développer la coopération interorganisations actuelle sur l'évaluation des ressources forestières, l'état des forêts en Europe et les études sur les perspectives du secteur forestier, créer des équipes spéciales chargées de résoudre les problèmes en mesurant des indicateurs particuliers.	CEE/FAO* (notamment les équipes chargées de la surveillance de la gestion durable des forêts et des perspectives), Forest Europe, processus de Montréal, TI, CCR, partenaires du Rapport sur l'état des forêts en Europe et des études sur les perspectives du secteur forestier
E.2.2	Renforcer la capacité de tous les pays afin qu'ils soient en mesure de fournir des données utilisables pour tous les indicateurs de la gestion durable des forêts.	Gouvernements, CEE/FAO*, partenaires des critères et indicateurs internationaux, CCR
E.2.3	Faire en sorte que le secteur forestier contribue à de plus vastes ensembles de données relatives aux indicateurs de l'économie verte: <ul style="list-style-type: none"> - Déterminer comment les indicateurs du «secteur forestier» peuvent être utilisés pour faire rapport sur l'économie verte - Examiner avec d'autres secteurs la manière dont ils souhaitent rendre compte de leur contribution à une économie verte - Utiliser les critères du processus paneuropéen et le processus de Montréal pour évaluer la gestion durable des forêts - Mettre à jour les indicateurs et en élaborer de nouveaux le cas échéant 	Forest Europe, processus de Montréal, CEE/FAO*, IFE, PNUE, CCR

	- Faire en sorte que les indicateurs du secteur forestier pour le suivi de l'économie verte cadrent avec d'autres indicateurs du secteur forestier, notamment ceux qui concernent la gestion durable des forêts.	
E.2.4	Produire à intervalles réguliers des rapports factuels sur la gestion durable des forêts dans les pays, sur la base de critères et d'indicateurs internationaux et nationaux.	Gouvernements, parties prenantes, IFE, CEE/FAO*, CCR
E.3	<i>Objectif: Mettre au point une méthode convenue d'évaluation de la gestion durable des forêts au niveau international, fondée sur des ensembles de critères et d'indicateurs, et appliquer cette méthode pour indiquer clairement aux décideurs, notamment ceux du secteur forestier, si la forêt est ou non gérée d'une manière durable</i>	
E.3.1	Élaborer une méthode convenue permettant de déterminer si la forêt est gérée d'une façon durable, en s'appuyant éventuellement sur l'expérience tirée du rapport 2011 sur l'état des forêts en Europe, ainsi que sur l'expérience tirée d'autres processus, et la mettre en œuvre.	CEE/FAO*, scientifiques, partenaires du rapport sur l'état des forêts en Europe, processus de Montréal, CCR, UE
E.3.2	Encourager la coopération entre Forest Europe et le processus de Montréal	Forest Europe, processus de Montréal, CEE/FAO*, FAO/FRA, gouvernements
E.3.3	Évaluer la durabilité de la gestion des forêts au niveau national.	Gouvernements et parties prenantes concernées
E.3.4	Développer la capacité d'établir des rapports sur les indicateurs de la gestion durable des forêts, aux niveaux national et international.	CEE/FAO*, Forest Europe, IFE (y compris son projet sur la mise en œuvre de critères et d'indicateurs), CCR
E.4	<i>Améliorer la communication avec le public et les décideurs sur le rôle réel et potentiel du secteur forestier dans l'économie verte et faciliter la participation du public au débat sur l'économie verte</i>	

E.4.1	Faire en sorte que le secteur soit mieux à même de dialoguer, en développant les communications, les capacités et les moyens de financement aux niveaux national et international et par le partage d'expériences.	CEE/FAO*, réseau de spécialistes de la communication, Forest Europe, processus de Montréal avec d'autres organismes
E.4.2	Diffuser des informations qui conduiront l'opinion publique et les législateurs à considérer le bois comme un matériau de construction préférable sur les plans écologique, économique et technique et, à cette fin, exploiter au mieux la Stratégie de communication pour le secteur forestier en Europe.	CEE/FAO*, réseau de spécialistes de la communication, Forest Europe, processus de Montréal, acteurs nationaux pertinents, ARCMED
E.5	<i>Objectif: Faire connaître à d'autres secteurs les enseignements retenus dans le secteur forestier et tirer parti de l'expérience d'autres secteurs</i>	
E.5.1	Suivre l'évolution de l'économie verte dans le secteur forestier de la région de la CEE et faire en sorte qu'elle soit connue des organisations actives dans le domaine de l'économie verte au niveau mondial, dont le PNUE.	CEE/FAO*, PNUE
E.5.2	Mener une analyse comparée de la notion de «gestion durable des forêts» telle qu'elle ressort des travaux menés dans différents contextes tels que le secteur UTCATF, le secteur forestier, les critères applicables à la bioénergie, etc.	IFE, avec les partenaires pertinents (FNUF, FAO, CCNUCC, UE, Forest Europe, etc.), processus de Montréal
E.5.3	Faire en sorte que les intervenants du secteur forestier participent aux processus et initiatives intersectoriels concernant l'économie verte.	Gouvernements, scientifiques, parties prenantes, ARCMED
E.5.4	Créer des groupes de travail intersectoriels, développer les contacts avec d'autres secteurs de l'économie verte, partager les expériences (également au niveau international) et identifier les facteurs de réussite.	CEE/FAO*
E.5.5	Ajouter «les forêts et l'économie verte» aux programmes d'enseignement.	Facultés de foresterie, ministères de l'éducation

ANNEXE I LISTE DES SIGLES ET ABRÉVIATIONS

ARCMED	Arc forestier méditerranéen
ACV	Analyse du cycle de vie
AEE	Agence européenne pour l'environnement
CB	Comité du bois
CCNUCC	Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques
CCR	Centre commun de recherche, Commission européenne, Ispra
CEE	Commission économique pour l'Europe de l'ONU
CEF	Commission européenne des forêts
CEPF	Confédération européenne des propriétaires forestiers
CFRQ	Collaborative Forest Resources Questionnaire
CIPV	Convention internationale pour la protection des végétaux
CMSI	Centre mondial de surveillance des incendies
COFFI	Comité des forêts et de l'industrie forestière
EFESC	European Forest and Environmental Skills Council
EFOS	Étude des perspectives du secteur forestier en Europe
ENFE	European Network of Forest Entrepreneurs
EUSTAFOR	Association des forêts d'État européennes
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture
FCBA	Institut technologique Forêt Cellulose Bois-construction Ameublement
FCN	Réseau de spécialistes de la communication dans le secteur forestier
FLEGT	Forest Law Enforcement, Governance and Trade
FNUF	Forum des Nations Unies sur les forêts
Forest Europe	Conférence ministérielle pour la protection des forêts en Europe
FRA	Évaluation des ressources forestières mondiales
FTP	Plate-forme technologique pour la filière bois
IFE	Institut forestier européen
IIASA	Institut international pour l'analyse des systèmes appliqués
ISO	Organisation internationale de normalisation
IUFRO	Union internationale des instituts de recherches forestières
Metla	Finnish Forest Research Institute
NAFSOS	Étude sur les perspectives du secteur forestier en Amérique du Nord
OIBT	Organisation internationale des bois tropicaux

OIT	Organisation internationale du travail
OMS	Organisation mondiale de la Santé
PEP	Profil environnemental de produit
PNUE	Programme des Nations Unies pour l'environnement
PNUE/SETAC	Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) et Society for Environmental Toxicology and Chemistry (SETAC)
PSE	paiement des services écosystémiques
SIPC	Stratégie internationale des Nations Unies pour la prévention des catastrophes
TEEB	Économie des écosystèmes et de la biodiversité
TI	Johann Heinrich von Thünen Institut (Allemagne)
TTF	Timber Trade Federation (Royaume-Uni)
UE	Union européenne
VTT	Centre de recherche technique de la Finlande

ANNEXE II LISTE DES PARTIES PRENANTES ASSOCIÉES À L'ÉLABORATION DU PLAN D'ACTION

Organisations et organes gouvernementaux

Administration nationale des forêts – ROMSILVA (Roumanie)
Agence fédérale des forêts (Fédération de Russie)
Centre national des forêts (Slovaquie)
Department of Agriculture, Fisheries and Food (Irlande)
Forestry Commission (Royaume-Uni)
Institut de gestion forestière (République tchèque)
Institut kazakh de recherche forestière (Kazakhstan)
Ministère de l'agriculture, des ressources naturelles et de l'environnement (Chypre)
Ministère de l'agriculture et des forêts (Finlande)
Ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt (France)
Ministère de l'énergie et des ressources naturelles (Géorgie)
Ministère de l'environnement (Pologne)
Ministère de l'environnement (Estonie)
Ministère de l'environnement et des forêts (Roumanie)
Ministère de la protection du climat de la Rhénanie du Nord-Westphalie (Allemagne)
Ministère des affaires économiques, de l'agriculture et de l'innovation (Pays-Bas)
Ministère des forêts (Biélorus)
Ministère des forêts et de l'eau (Turquie)
Ministère des politiques agricoles, alimentaires et forestières (Italie)
Ministère du développement régional, des forêts et de la gestion de l'eau (Croatie)
Ministère fédéral de l'agriculture, de la foresterie, de l'environnement et de l'eau (Autriche)
Ministère fédéral de l'alimentation, de l'agriculture et de la protection des consommateurs (Allemagne)
Office des statistiques (Bosnie-Herzégovine)
Office fédéral Suisse de l'environnement (Suisse)
Office suédois des forêts (Suède)
Ressources naturelles Canada
Service canadien des forêts (Canada)
USDA Forest Service (États-Unis d'Amérique)

Organisations de parties prenantes

Agence européenne pour l'environnement (Danemark)
Agence française de développement (France)
Agriforest S.A. (Suisse)
Alterra (Pays-Bas)
Antoine de La Rochefordière, consultant international (Suisse)
APA – The Engineered Wood Association (États-Unis d'Amérique)
Arc forestier méditerranéen (Espagne)
Association autrichienne des industries du bois (Autriche)
Association finlandaise des forêts (Finlande)
Association internationale des étudiants en sylviculture (Allemagne)
Association technique internationale des bois tropicaux (France)
Bureau de promotion des produits du bois du Québec (Q-WEB) (Canada)
Bureau of Nordic Family Forestry (Belgique)
Carey Research and Consulting (Suisse)
Centre forestier de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur (France)
Christopher Prins, consultant international (Suisse)
Client Earth (Belgique)
Comité exécutif du Fonds international pour le sauvetage de la mer d'Aral (Kazakhstan)
Commission économique pour l'Europe de l'ONU (Suisse)
Commission européenne (Belgique)
Compagnie nationale des ingénieurs et experts forestiers et des experts bois (CNIEFEB) (France)
Confédération européenne des industries du bois (Belgique)
Confédération européenne des propriétaires forestiers (Belgique)
Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (Suisse)
Conseil canadien du bois (Canada)
Convention alpine (Autriche)
Dublin University College (Irlande)
European Panel Federation (Belgique)
European Research Academy (Italie)
European State Forest Association (Belgique)
EXP GLOBAL INC (Canada)
Fédération finlandaise des industries forestières (Finlande)
FederlegnoArredo (Italie)

Forest Europe (Espagne)
Forest Industries Intelligence Ltd (Royaume-Uni)
Forest Stewardship Council (Allemagne)
Foundation for International Education (Norvège)
FPInnovations (Canada)
Gestion des ressources naturelles forestières (Mongolie)
Green Eco-Land (Suisse)
Institut de technologie du bois (Pologne)
Institut forestier européen (Finlande)
Institut international pour l'analyse des systèmes appliqués (Autriche)
Institut pour les plantes ligneuses et l'environnement (Italie)
Institut russe de formation continue des cadres forestiers (Fédération de Russie)
Internationale des travailleurs du bâtiment et du bois (Suisse)
Johann Heinrich von Thunen Institut – Institut fédéral de recherche pour les zones rurales, la foresterie et la pêche (Allemagne)
Le Commerce du Bois (France)
Metsähallitus (Finlande)
Mission permanente de l'Allemagne auprès de l'Office des Nations Unies à Genève (Suisse)
Mission permanente des États-Unis auprès de l'Office des Nations Unies à Genève (Suisse)
Mondi AG (Finlande)
Napier University d'Édimbourg (Royaume-Uni)
Narat-K, Timber Industry Company (Fédération de Russie)
Network for Global Environmental Citizens (NGEC)
Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (Rome)
Organisation internationale du Travail (Suisse)
PAN BERN (Suisse)
Paneco Foundation (Suisse)
Pictet Asset Management (Suisse)
Poyry Forest Industry Consulting (Allemagne)
Probos Foundation (Pays-Bas)
Programme des Nations Unies pour l'environnement (Suisse)
Programme européen des forêts certifiées (Suisse)
Projet de mise en valeur des ressources naturelles (Albanie)
SGS Forestry Monitoring Programme (France)
The Forest Trust (Suisse)

Union centrale des producteurs agricoles et des propriétaires forestiers (Finlande)
Union des sylviculteurs du sud de l'Europe (Espagne)
Union européenne (Belgique)
Union internationale pour la conservation de la nature (Suisse)
Université d'agronomie (SLU) (Suède)
Université d'État de Belgrade (Serbie)
Université d'État de foresterie (Fédération de Russie)
Université d'État de la Louisiane, Centre d'agronomie (États-Unis d'Amérique)
Université d'Umea (Suède)
Université d'Utrecht (Pays-Bas)
Université de Camerino (Italie)
Université de Duzce (Turquie)
Université de l'Oregon (États-Unis d'Amérique)
Université de Washington (États-Unis d'Amérique)
Université des sciences appliquées de Berne (Suisse)
Université technique d'État des polymères végétaux (Fédération de Russie)
Wood Focus (Norvège)

ANNEXE III RÉFÉRENCES

Mandats du Comité du bois et de la Commission européenne des forêts

Selon le document ECE/TIM/2008/7 – FO: EFC/08/7, la Commission européenne des forêts de la FAO est chargée de «Fournir des conseils au sujet de la formulation de la politique forestière et en examiner et en coordonner l'application au niveau régional, échanger des informations et, généralement, par l'intermédiaire d'organes subsidiaires spéciaux, donner des conseils au sujet des pratiques et des actions appropriées concernant les problèmes techniques et économiques, et formuler des recommandations à leur sujet».

Le même document spécifie que le Comité du bois de la CEE (maintenant dénommé «Comité des forêts et de l'industrie forestière») «fournit ... aux pays membres les informations et les services dont ils ont besoin pour élaborer leurs politiques et leurs décisions concernant leurs forêts et leur secteur forestier... et formule, s'il y a lieu, des recommandations à l'intention des gouvernements membres et des organisations intéressées».

Le Plan d'action répond pleinement à ces missions. Il fournit aux États membres et aux organisations des recommandations et des conseils sur les mesures à prendre concernant les moyens de renforcer la contribution du secteur forestier à une économie verte. Ces recommandations n'ayant aucun caractère contraignant, les pays et les organisations peuvent décider de les appliquer ou non.

Réunion commune des bureaux du Comité du bois et de la Commission européenne des forêts, octobre 2010

Extraits du rapport de la réunion:

«27. Les bureaux ont examiné une note du secrétariat sur le thème envisagé pour la prochaine session commune du Comité et de la Commission. En tant que thème principal de la session commune au cours de l'Année internationale des forêts, le secrétariat a proposé "Les forêts dans le contexte d'une économie verte". Au cours de cette session, il était prévu d'examiner un plan d'action portant sur divers sujets, qu'il s'agisse des produits forestiers, du bois-énergie ou du cadre directif et institutionnel.

28. Les États membres seraient invités à contribuer à l'élaboration du plan. Cela se ferait dans le cadre d'une consultation par messagerie électronique et d'une réunion permettant d'examiner le projet de texte, à organiser au premier trimestre de 2011. Le plan ferait partie intégrante de la contribution du secrétariat à la Conférence Rio+20 et au prochain cycle des sessions de la Commission du développement durable, de façon à donner une plus large portée au secteur forestier et à mettre son rôle en relief. Les bureaux ont énergiquement appuyé le choix du thème de la session commune et les dispositions envisagées, et ont rappelé qu'il fallait associer d'autres organisations, dont l'OIT par exemple, à la préparation du document. M. Dengg a proposé d'ajouter la question de la valeur du cycle fermé de l'industrie du bois aux thèmes de discussion présentés dans le document de travail. Les bureaux ont demandé que la version préliminaire du plan d'action soit examinée à leur prochaine réunion».

Session commune du Comité du bois et de la Commission européenne des forêts, octobre 2011

Extraits du rapport de la réunion (ECE/TIM/2011/20 – FO: EFC/2011/20):

«15. Le Plan d'action relatif au secteur forestier dans le contexte d'une économie verte a été présenté. Il avait été élaboré sous l'égide de la CEE et de la FAO à la suite d'une consultation ouverte avec les États membres et les parties prenantes; le secrétariat en avait fait la synthèse et il avait été revu en concertation avec les parties prenantes en mai 2011. M. Heikki Granholm (Finlande) et M. Christoph Duerr (Suisse) ont présenté le Plan et ses cinq domaines d'activité sur lesquels seraient fondées les cinq tables rondes thématiques organisées au cours du débat spécial sur l'économie verte:

- Production et consommation durables de produits forestiers;
- Secteur forestier à faible émission de carbone;
- Emplois verts décents dans le secteur forestier;
- Estimation et paiement des services rendus par les écosystèmes forestiers;
- Contrôle et gestion du secteur forestier.

16. La Commission et le Comité ont:

a) Accueilli favorablement le Plan d'action en le considérant comme une base de discussion à la session et comme une référence pour l'action à engager au niveau tant national qu'international;

b) Demandé au secrétariat d'organiser une réunion des parties prenantes d'une durée d'une journée en marge de la prochaine session du Groupe de travail mixte de l'économie forestière et des statistiques des forêts (mars 2012), afin d'étoffer le plan et, en particulier, de définir les mesures à prendre et les acteurs concernés;

c) Demandé au secrétariat de soumettre le Plan d'action au Département des affaires économiques et sociales de l'ONU comme contribution aux préparatifs de la Conférence Rio+20, de le présenter pendant la Conférence sur le développement durable qui doit avoir lieu à Rio de Janeiro en 2012 et de rassembler d'autres contributions auprès des parties prenantes qui participeront à cette conférence;

d) Décidé de continuer d'affiner le Plan d'action en marge des réunions pertinentes de la CEE/FAO en 2012 et 2013 afin d'en présenter une version définitive prête à être adoptée à la session commune du Comité du bois et de la Commission européenne des forêts en 2013;

e) Recommandé que les États membres et les organisations internationales s'appuient notamment sur le Plan d'action pour recenser les thèmes pertinents à prendre en considération dans le programme de travail commun CEE/FAO sur le bois et les forêts durant la période considérée;

f) Demandé au secrétariat de mettre au point une base de données en ligne sur les études de cas et les expériences pertinentes réalisées dans la région de la CEE concernant le secteur forestier dans le contexte d'une économie verte, à recueillir auprès des États membres et des organisations compétentes».

«Le futur que nous voulons», document final de la Conférence Rio+20 sur le développement durable, juin 2012

[III. Une économie verte dans le contexte du développement durable et de l'élimination de la pauvreté]

«60. Nous savons que la réalisation de l'objectif d'une économie verte dans le contexte du développement durable et de l'élimination de la pauvreté nous permettra de gérer plus durablement les ressources naturelles et, l'impact écologique étant moins nuisible, d'utiliser plus rationnellement les ressources et de réduire la production de déchets.

61. Nous jugeons essentiel de prendre des mesures d'urgence pour éliminer, là où ils existent, les modes de production et de consommation non viables, afin de garantir la viabilité environnementale et de promouvoir la préservation et l'utilisation durable de la diversité biologique et des écosystèmes, la régénération des ressources naturelles et la promotion d'une croissance mondiale soutenue, partagée et équitable.

[...]

68. Nous invitons les parties intéressées, y compris les commissions régionales, les organes et organismes des Nations Unies, les autres organisations intergouvernementales et régionales compétentes, les institutions financières internationales et les grands groupes qui œuvrent pour le développement durable, agissant dans le cadre de leurs mandats respectifs, à aider les pays en développement qui en feront la demande à parvenir au développement durable, y compris en appliquant, entre autres, des politiques de promotion d'une économie verte dans le contexte du développement durable et de l'élimination de la pauvreté, en particulier dans les pays les moins avancés.

[IV. Cadre institutionnel du développement durable

E. Action aux niveaux régional, national, infranational et local]

97. Nous sommes conscients de l'importance de la dimension régionale du développement durable. Les cadres régionaux peuvent venir renforcer et faciliter l'application concrète des politiques de développement durable au niveau national.

98. Nous encourageons les autorités régionales, nationales, infranationales et locales, selon qu'il convient, à élaborer et appliquer des stratégies de développement durable en tant qu'instruments clefs pour guider la prise de décisions et la mise en œuvre du développement durable à tous les niveaux, et nous estimons à cet égard que des données et des informations intégrées dans les domaines social, économique et environnemental, ainsi qu'une analyse et une évaluation efficaces, sont importantes pour les processus de décision.

[...]

100. Nous soulignons que les organisations régionales et sous-régionales, y compris les commissions régionales de l'Organisation des Nations Unies et leurs bureaux sous-régionaux, ont un rôle majeur à jouer dans la promotion d'une intégration équilibrée des dimensions économique, sociale et environnementale du développement durable dans leurs régions respectives. Nous soulignons également qu'il faut soutenir ces institutions, y compris par l'intermédiaire du système des Nations Unies, aux fins de la mise en œuvre pleine et effective du développement durable et pour faciliter la cohérence et l'harmonisation institutionnelles des politiques, plans et programmes de développement pertinents. À cet égard, nous exhortons ces institutions à donner la priorité au développement durable, notamment en renforçant les capacités de manière plus efficiente et efficace, en élaborant et en mettant en œuvre les accords et les arrangements régionaux qui conviennent et en échangeant informations, meilleures

pratiques et enseignements tirés de l'expérience. Nous nous félicitons par ailleurs des initiatives régionales et interrégionales en faveur du développement durable. Nous reconnaissons en outre la nécessité d'associer efficacement les processus mondiaux, régionaux, sous-régionaux et nationaux pour faire progresser le développement durable. Nous encourageons à renforcer les commissions régionales de l'Organisation des Nations Unies et leurs bureaux sous-régionaux pour ce qui est de leur capacité respective d'aider les États Membres à mettre en œuvre le développement durable.».

Comité des forêts de la FAO, septembre 2012

Extraits du rapport de la réunion (COFO 2012/REP):

«16. Le Comité a invité les pays à mettre en avant et à promouvoir la contribution des forêts à l'économie verte dans le contexte du développement durable et de l'éradication de la pauvreté, dans le cadre des débats nationaux et international sur les politiques et de la mise en œuvre au niveau des pays.

17. Le Comité a demandé à la FAO de réfléchir aux moyens de mettre à profit au maximum les forêts pour une économie plus verte – en faisant observer que l'approche de l'économie verte n'était pas un ensemble de règles rigides et que ce n'était là qu'une approche du développement durable et de l'éradication de la pauvreté parmi d'autres. Le Comité a aussi demandé à la FAO de travailler en communiquant et en collaborant intersectoriellement, notamment avec le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), l'Organisation internationale des bois tropicaux (OIBT), des organisations économiques régionales et d'autres parties prenantes. Le Comité s'est félicité de l'actuelle préparation du plan d'action CEE/FAO relatif au secteur forestier dans le contexte d'une économie verte».
